

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DVD 223 - DFA Traité de concession avec la société CLIMESPACE - Avenant n° 6.

M^{me} Célia BLAUDEL, MM. Julien BARGETON et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention de concession du 28 janvier 1991 avec la SA Climespace pour la production, le transport, le stockage et la distribution de froid à Paris, modifiée par les avenants des 20 mai 1992, 29 septembre 1992, 25 octobre 1996, 21 janvier 2004 et 30 avril 2008 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Sapin en date du 3 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant n°6 à la convention de concession précitée ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Célia BLAUDEL, au nom de la 3^{ème} commission, M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} commission, et M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SA Climespace l'avenant n° 6 à la convention de concession relative à la production, le transport, le stockage et la distribution de froid à Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO